

Les avantages des mutuelles (dans le cadre du diabète)

- 1) Les avantages liés à l'assurance <u>obligatoire</u> (identiques pour toutes les mutuelles)
- **Remboursement des seringues** à concurrence de 50 % pour autant qu'elles soient prescrites par quantité maximum de 30 seringues (par ordonnance).
- Remboursement intégral de l'**insuline** et des **antidiabétiques oraux**.
- Deux consultations par an de 30 minutes chez un diététicien agréé. Ces deux consultations peuvent avoir lieu le même jour, avec alors une durée minimum d'une heure (excepté les patients qui bénéficient de la convention pour l'auto-gestion du diabète).
- **Deux consultations par an de 45 minutes chez un podologue agréé**, à condition de présenter un risque élevé de plaies aux pieds (le médecin peut déterminer si un patient présente ce risque). Ces deux consultations ne peuvent pas avoir lieu le même jour.
- **Auto-surveillance à domicile** : les personnes qui reçoivent « l'accord pour l'auto-surveillance à domicile » peuvent bénéficier d'interventions complémentaires et d'une formation spécifique.
- **Pré trajet, trajet de soins, programme restreint et conventions** : contrat établi entre un patient diabétique et ses médecins (généraliste et spécialiste) pour optimiser son traitement.
- **Intervention pour les chaussures et semelles orthopédiques** prescrites par un médecin vasculaire, orthopédiste, rhumatologue et délivrées par un bandagiste.
- Dentiste
- **Ophtalmologue et autres spécialistes** : réduction supplémentaire via formulaire « envoi vers un spécialiste » à compléter par le médecin traitant (seulement si le patient a un DMG).

2) Les avantages liés à l'assurance complémentaire

Conditions avoir un DMG en cours de validité - suivi pour patient diabétique de type 2, trajet de soins ou convention

		Avantages liées à l'assurance complémentaire
	Matériel	La Mutualité chrétienne Hainaut Picardie accorde aux personnes souffrant de diabète une intervention financière complémentaire dans l'achat de seringues d'insuline (pour la partie non-remboursée par l'assurance obligatoire) et dans l'achat d'aiguilles destinées à un stylo injecteur (maximum 3 par jour).
Mutualité chrétienne 129	Pédicurie	La Mutualité intervient également dans les frais de pédicurie chez les personnes de plus de 65 ans ou certificat médical (sans condition d'âge). Concrètement, il s'agit d'un remboursement de 2,50 euros par séance sur les soins de pédicurie, 6 fois par an .
	Diététique	La Mutualité chrétienne Hainaut Picardie rembourse 40 euros par an à ceux qui font du sport régulièrement ou consultent un(e) diététicien(ne) .
	Psychologue	15 € par séance, avec un plafond de 180 € par an et par personne.
	Matériel	La Mutualité Solidaris Mons-Wallonie picarde intervient jusqu'à maximum 100 € par an dans le coût des lancettes, tigettes, aiguilles pour stylo-injecteur et/ou d'un abonnement à l'Association Belge du Diabète.
Mutualité	Pédicurie	 Remboursement jusqu'à 30€ par an (5 fois 6€ par soin). Les personnes diabétiques bénéficient de 2 soins supplémentaires (7 fois 6€ par soin). Condition : sur base du reçu délivré par le pédicure.
socialiste 315	Semelles	Intervention de 40€ par an pour les moins de 18 ans et de 40€ tous les deux ans pour les adultes dans le coût des semelles : - Orthopédiques prescrites par un médecin et délivrées par un bandagiste (avec intervention de l'Assurance Obligatoire) ; - Proprioceptives posturales ou fonctionnelles biomécaniques fournies par un podologue
	Psychologue	Intervention jusqu'à 160 € par an. Maximum 20 € par séance et par bénéficiaire, sans limite d'âge.

Mutualité Neutre 413	Matériel	- Un remboursement de 10 € par boîte de tigettes de contrôle sanguin ou par patch (jusqu'à 4 intervention par an)
		- 50 € tous les 36 mois pour l'achat d'un glucomètre ou de tout appareil permettant le contrôle de la glycémie
	Pédicurie	Un remboursement de 5 € par séance de pédicure est octroyé pour vos soins en pédicurie (maximum 20€ par an)
	Semelles	La Mutualité Neutre rembourse jusqu'à 35 € tous les 2 ans pour l'achat de semelles de posturo-podie.
	Psychologue	La Mutualité Neutre vous rembourse, 10 € par séance (maximum 8 séances par 12 mois).
Mutualité libre Partena 509	Matériel	 - 30€ par an pour l'affiliation à l'Association Belge du Diabète / Vlaamse Diabetes Vereniging - Jusqu'à 160€ par an (à raison de 50% de la facture) pour l'achat de tigettes, lancettes, aiguilles et patchs pour capteurs de glycémie. - Aide à l'achat de matériel d'auto contrôle : une intervention de 50% tous les 5 ans dans l'achat d'un glucomètre.
	Diabétologue	Remboursement de 20€ par consultation avec un éducateur en diabétologie (plafond de 60€ par année civile)
	Diététique	- Pour tout le monde : jusqu'à 40€ par an avec une intervention de 10€ par séance.
		- En cas de pathologie lourde ou chronique : jusqu'à 120€ par an (10€ par séance).
	Psychologue	- Psychologie individuelle, thérapie de couple ou familiale : - Remboursement de 15 € par séance (12 séances par an, sans condition d'âge)
		- 5 fois par an : Ligne d'écoute et de soutien par des psychologues en cas de burn out professionnel au 0800 88 080. - Maladies graves ou chroniques ou statut reconnu d'aidant proche : - Remboursement de 15 € par séance (16 séances par an, sans condition d'âge) Maladies concernées : maladie d'Alzheimer, affections néoplasiques, transplantation d'organe, IMC, insuffisance rénale chronique, maladie neuromusculaire, mucoviscidose, obésité BMI supérieur à 25 ou percentile supérieur à 85, sclérose en plaques, sida, amputation, grand brûlé, maladie de Crohn, douleurs chroniques, anorexie, burn out.

Pour les autres mutuelles (chemin de fer, militaire, ...), vous pouvez consulter leurs sites internet respectifs.









Lettre réalisée par les membres de la CoP Diabéto dans le cadre du **projet Health Cop** en collaboration avec l'ULiège et le CRIFA en **Septembre 2019**